BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2058

73 – SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBÉRY

Ventes et cessions

953 473 832 RCS Chambéry.
TARAMEA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 7, Rue des Cygnes, 73100 Aix-les-Bains.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION R.O. Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 7 Rue des Cygnes 73100 Aix-les-Bains N° RCS 793 815 879 RCS Chambéry, est société absorbante TARAMEA Société à responsabilité limitée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 7 Rue des Cygnes 73100 Aix-les-Bains N° RCS 953 473 832 RCS Chambéry, est société absorbée Actif : 92 020,46 EUR Passif : 107 248,68 EUR Actif net apporté : -15 228,22 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L.236-3,II-3° du Code de commerce, et dans la mesure où la société SISMO (498 775 915 RCS CHAMBERY) détient à ce jour la totalité des titres de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation des opérations de fusion, il ne pourra être procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre les actions remises par la Société Absorbée. La Société Absorbante ne créera donc aucune action nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessous et son capital demeurera inchangé. Dans ces conditions, il ne sera pas procédé au calcul d'un rapport d'échange, qui serait sans objet compte tenu de l'absence d'augmentation de capital de la Société Absorbante. L'opération de fusion projetée aura un effet au 1er juillet à 00h00. Dès lors, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs composant son patrimoine dans l'état où lesdits éléments se trouveront à cette date d'effet. La Société Absorbée sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de la réalisation définitive de la fusion. Date du projet : 31/07/2025 Date et lieu de dépôt : lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry au nom de la société R.O. le 05/08/2025 lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Chambéry au nom de la société TARAMEA le 05/08/2025.